



ALFI
association pour
le logement des familles
et des isolés



Résidence accueil (pension de famille)

23 avenue des Clayes
78450 Villepreux

Accès

En transports en commun

- Transilien ligne N (Paris Montparnasse en 40 min.) : gare à 15 min. à pied de la résidence
- Bus lignes 515, 23 et 27 permettant de rejoindre les Clayes-sous-Bois



photos non contractuelles

A proximité : centre ville et commerces, transports (lignes de bus à 2 minutes à pied), forêt de Bois d'Arcy, canal paysager la Rigole des Clayes

Public accueilli

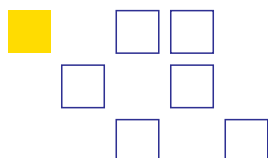
Personnes présentant un handicap psychique

Plafond de ressources

PLAI

Réservataires

La Préfecture des Yvelines



Les logements

30 T1 d'environ 25 m²

Projet social

La résidence accueil a vocation à accueillir des personnes isolées en situation de souffrance psychique, ne pouvant vivre de façon autonome dans un logement du parc banalisé en raison de l'inadaptation de leurs ressources et de leur handicap, mais étant en capacité de réaliser les actes de la vie quotidienne.

Grâce à des partenariats dans le secteur médico-social, la résidence offre les conditions d'un accueil permettant

- l'accompagnement adapté et individualisé des publics accueillis,
- de consolider et développer l'autonomie personnelle des résidents dans la gestion quotidienne de leur environnement.

La résidence accueil doit permettre l'inclusion à la vie sociale au sein d'un environnement sécurisant.

Les redevances

La **redevance mensuelle**, payable à terme échu (en fin de mois), comprend le loyer, les charges et les prestations.

Le **dépôt de garantie** est équivalent au montant de la redevance mensuelle Avance FSL possible. Tous les logements ouvrent **droit à l'APL** (Aide Personnalisée au Logement, financée par la CAF).

Montant des redevances au 1/01/2025

• 603,95 €

exemple avec APL

Marina, 30 ans, percevant l'AAH :

Redevance 603,95 €

APL - 417,00 €

Reste à payer 186,95 €

Qu'est-ce que le Fonds de Solidarité Logement (FSL)?

- L'avance FSL est une aide qui permet au résident de financer le dépôt de garantie sous forme d'un prêt remboursable sans intérêt ou sous forme de subvention.
- La garantie FSL est une caution solidaire donnée au bailleur couvrant les loyers et charges impayés.

Les prestations et les services

- **Logements individuels meublés** avec salle de douche, WC et cuisinette privatifs. La cuisinette est équipée d'une plaque électrique à induction et d'un réfrigérateur.
- Linge de lit neuf fourni
- Kit accueil neuf fourni (vaisselle, entretien du logement)
- Salle commune avec cuisine équipée et salle à manger, à disposition 24h/24
- Laverie gratuite (lave-linge et sèche-linge)
- Local vélos
- Accès sécurisé avec badge magnétique
- Vidéoprotection des parties communes
- **Astreinte 24h/24 et 7j/7** pour toutes urgences techniques ou sociales (médicales, psychologiques, nuisances de voisinage ...)
- Les numéros des contrats (chauffage, électricité, laverie...) et de l'astreinte sont affichés dans le hall
- Un véhicule de service est mis à disposition de l'équipe pour les accompagnements physiques et les sorties dans le cadre des actions collectives

• Une présence 5 jours sur 7

3 collaborateurs (un responsable de résidence, un travailleur social et une animatrice) sont au service des résidents 5 jours sur 7. Afin de répondre au mieux aux diverses demandes individuelles, des temps de permanences sont organisés chaque semaine (2 permanences du travailleur social et 4 permanences du responsable de résidence). En dehors de ces permanences, ces 2 collaborateurs sont soit présents au sein de la résidence sur des temps collectifs, soit joignables par téléphone (car en accompagnement extérieur).

• **Un conseil de maison bimestriel**, pour aborder collectivement l'ensemble des aspects de la vie au sein de la résidence. La fréquence des conseils de maison est ajustable selon les besoins rencontrés.

• **Un projet pédagogique**, actualisé chaque année afin de proposer des actions ciblées en fonction des besoins.

• **Une visite mensuelle des logements**, effectuée par l'équipe de proximité afin de cibler les difficultés d'appropriation du logement de chaque résident.

ALFI (association pour le logement des familles et des isolés)

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 - déclarée à la Préfecture de

Police le 28 juillet 1955 - SIREN 784 314 072

Siège social 59, rue de Provence — 75009 Paris

